

## Consignes aux rapporteurs de l'écrit

Le rapport des épreuves écrites du Concours commun Mines Ponts est un document essentiel rédigé par les équipes de correcteurs et examinateurs.

Plébiscité par les futurs candidats et les professeurs de classes préparatoires, il devient un document de communication très puissant, ayant pour objectifs non seulement d'évaluer les épreuves écrites et orales, mais aussi d'établir des lignes directrices sur la façon de préparer le passage des épreuves. Ce document existe depuis plusieurs années. Il a joué un rôle fondamental lors des changements de programme.

Rédigé par un représentant, élu au sein de chaque équipe de correction, le rapport est la propriété du GIP CCMP. Il est mis en ligne publiquement sur le site [www.concoursminesponts.fr](http://www.concoursminesponts.fr), selon les termes de la licence :

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/)<sup>1</sup>.

Le GIP CCMP préserve l'anonymat des auteurs du rapport, la direction étant l'unique responsable de son contenu.

Il contient des remarques par rapport aux énoncés des sujets, et la façon dont les candidats ont réagi aux questions. Ce retour d'information est utile pour les professeurs de classes préparatoires, leur permettant de comprendre quel est le but de chaque épreuve, comment doit être faite la présentation d'une composition et comment éviter de s'égarer au moment de la composition. Quelques matières, comme le Français, proposent des exemples de composition. Ils sont en général présentés en annexe.

À partir de l'année 2019, le GIP a décidé de séparer le rapport de l'écrit du rapport de l'oral. Les deux rapports sont disponibles en ligne. Seul le rapport de l'oral sera aussi édité au format papier et mis à disposition des candidats le jour de l'épreuve.



Ce document a pour objectif de fixer quelques consignes pour la rédaction des rapports de l'écrit, dans le but d'aider les rapporteurs les composer.

Le rapport de l'écrit adoptera le plan suivant :

0. Avant-propos
1. MATHÉMATIQUES
  - 1.1. Remarques générales
  - 1.2. Mathématiques I — MP
  - 1.3. Mathématiques II — MP
  - 1.4. Mathématiques I — PC
  - 1.5. Mathématiques II — PC
  - 1.6. Mathématiques I — PSI
  - 1.7. Mathématiques II — PSI

---

<sup>1</sup> Cela signifie que vous pouvez librement utiliser ou distribuer un sujet à condition de : 1) mentionner qu'il s'agit d'un document propriété du CCMP ; 2) ne pas faire un usage commercial du document en partie ou totalement ; 3) ne pas modifier son contenu. Tout autre usage est soumis à une autorisation préalable du Concours commun Mines Ponts.

2. PHYSIQUE
  - 2.1. Remarques générales
  - 2.2. Physique I — MP
  - 2.3. Physique II — MP
  - 2.4. Physique I — PC
  - 2.5. Physique II — PC
  - 2.6. Physique I — PSI
  - 2.7. Physique II — PSI
  
3. CHIMIE
  - 3.1. Remarques générales
  - 3.2. Filière MP
  - 3.3. Filière PC
  - 3.4. Filière PSI
  
4. INFORMATIQUE
  - 4.1. Informatique pour tous
  - 4.2. Informatique option — filière MP
  
5. SCIENCES INDUSTRIELLES
  - 5.1. Introduction
  - 5.2. Épreuve écrite — filière MP
  - 5.3. Épreuve écrite — filière PSI
  
6. FRANÇAIS
  
7. LANGUES VIVANTES
  - 7.1. Anglais
  - 7.2. Allemand
  - 7.3. Espagnol
  - 7.4. Arabe
  - 7.5. Russe
  - 7.6. Italien

Annexes

Le GIP se chargera de compiler l'ensemble des rapports de chaque matière dans chaque filière.

Chaque rapporteur pourra utiliser les maquettes « type » des rapports. Ces maquettes adopteront le plan suivant :

1. Généralités et présentation du sujet
2. Commentaires généraux
3. Analyse détaillée des questions
4. Conseils aux futurs candidats
5. Conclusion

Le point sur les « *Commentaires généraux* » de chaque épreuve permettra la rédaction d'une synthèse à insérer dans l'intitulé « *Remarques générales* » du rapport.

Les maquettes « type » sont disponibles en libre accès en plusieurs formats : Word (.doc et .docx), LaTeX (.tex), OpenOffice (.odt), texte brut enrichi (.rtf), à l'adresse :

[www.clxmp.eu/page-7](http://www.clxmp.eu/page-7)

Pour les matières scientifiques, le GIP conseille le format LaTeX.

Il est demandé à tous les rapporteurs de fournir le fichier PDF du rapport, **ainsi que le fichier source utilisé pour la création du PDF**.

Il est également demandé de respecter les dimensions définies dans les fichiers « type » proposés (*exemple-rapport-ecrit.tex*; *exemple-rapport-ecrit.docx*; *exemple-rapport-ecrit.odt*; *exemple-rapport-ecrit.rtf*).

La compilation définitive des rapports individuels de chaque matière sera réalisée par le responsable scientifique du GIP-CCMP.

Les rapports devront être envoyés avant la date limite fixée, au plus tard, à la fin septembre par courrier électronique à l'adresse :

[georges.rodriguez@concoursminesponts.fr](mailto:georges.rodriguez@concoursminesponts.fr)

Les rapports individuels sont relus et amendés si besoin par le responsable scientifique, puis validés par le directeur du GIP-CCMP.

#### *Quelques consignes à respecter*

- Chaque épreuve fera l'objet d'un rapport différent, chaque matière fera l'objet d'un chapitre différent ; il est donc demandé aux rapporteurs d'indiquer en début de rapport les remarques qu'ils estiment mériter de figurer dans la synthèse ;
- Chaque rapport individuel sera limité à trois pages ; les rapports trop longs ne sont pas lus en général ;
- Si vous proposez des exemples, ils seront insérés en annexes à la fin du rapport ;
- À éviter, les rapports « leçon », par exemple, inutile de proposer une démonstration simplifiée d'un théorème ;
- En contrepartie, bien indiquer les approches fausses exposées par les candidats, surtout si elles sont récurrentes. Exemple : «  $t = e^{ix}$  a le gros inconvénient de ne pas être réel » ;
- À éviter les remarques pouvant être interprétées de façon injurieuse par les candidats ;
- Idem pour celles pouvant être mal interprétées par des collègues ou des responsables d'autres concours .
- Le rapport doit rester strictement anonyme ;
- À éviter les sigles non définis du type RAS, CFQD, etc. Bien que parfois difficile à croire, il y a des candidats qui ne les comprennent pas, voire ils écrivent SPQR à la place !

- Bien préciser les dérives récurrentes constatées dans les compositions ;
- Inutile d'utiliser les cas exceptionnels comme référence : « cette année un candidat a écrit... » ;

Ces consignes ne constituent pas un ensemble de règles à respecter strictement. Vous avez le droit (l'obligation) d'introduire de la souplesse dans la composition du rapport. Le rapporteur est le mieux placé pour synthétiser un avis collectif d'une équipe, et chacun a sa propre perception de ce qui doit être inclus dans le rapport et ce qui ne mérite pas d'être écrit.

La nature publique du rapport, et l'engagement de la direction du GIP, imposent un certain nombre de contraintes que nous avons essayé de résumer dans ces consignes.

Le GIP CCMP.

